

Date de mise en ligne de
l'acte : 13/03/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 16
Procurations : 1
Votants : 17

N° 2026 2 12

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le QUATRE MARS à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 février 2026

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT et PONS.

A donné pouvoir :

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Absents excusés :

Mrs, DEJEAN, DELGENES, FONTA.

Mmes, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT auprès du
Conseil Départemental de l'Ariège pour l'acquisition d'équipements
sportifs

Monsieur le Maire rappelle, que comme chaque année, l'assemblée est invitée à solliciter l'accompagnement du Conseil Départemental de l'Ariège à travers le FDAL.

Ce fonds attribue une participation financière à des investissements d'intérêt communal ou intercommunal en complément des programmes spécifiques : participation à la réalisation, à la réfection ou à l'aménagement de divers équipements communaux, à l'achat de matériels, mobiliers, aux travaux de voirie communale, etc.

Afin de poursuivre les efforts de la collectivité en matière d'équipements sportifs, Monsieur le Maire propose aux membres présents de procéder à l'acquisition de protection de poteaux de rugby, de paniers de baskets et de matériels d'Hand Ball.

Le montant prévisionnel des acquisitions s'élèverait à 4 829 € HT.

Monsieur le Maire invite, donc, l'assemblée, à solliciter l'aide de l'Etat du Conseil Départemental de l'Ariège selon le plan de financement ci-dessous :

Montant de l'acquisition H.T. : 4 829. 00 €

Coût total : 4 829. 00 €

Recettes sollicitées :

Conseil départemental de l'Ariège : (50 % plafonnée à) : 2 000.00 €

Autofinancement commune (58.58 %) : 2 829.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de matériels sportifs : protection de poteaux de rugby, de paniers de baskets et de matériels d'Hand Ball,
- et **Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège au titre de l'aide aux équipements sportifs ou sous toutes autres lignes sectorielles selon le plan de financement décrit – ci-dessus.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 10 mars 2026**

**Le Maire,
Louis MARETTE**



**Le secrétaire de séance,
Louis DARDIER**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.